

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2016

L'an deux mille seize, le 28 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : **APPRIEUX** Angéline, **DELAY** Jean-Louis, **BRAGANTI** Karine, **GAS** Marcel, **SANTONAX** Martial, **GENTIL** Franck, **GUERRERO** Elisabeth, **LANTHEAUME** Christiane, **MERCIER** Serge, **POURCHERE** Jean-Daniel **NORMAND** Patrick, **AVALLET** Michèle, **CARRION** Adèle,

Absent excusé : **HUREL** Noël

Secrétaire de séance : **GUERRERO** Elisabeth

Date de convocation : le 22 avril 2016

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte-rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée.

Ordre du jour :

- **Délibération travaux d'éclairage public abord de l'église**
- **Délibération suppression et création poste**
- **Délibération création règle de recettes**
- **Délibération convention de la téléphonie avec le CCTB**
- **Délibération rapport d'activité du SEDI**
- **Travaux voirie – bâtiments**
- **Comptes- rendus commissions communales et intercommunales**
- **Urbanisme**
- **Courriers reçus**
- **Questions diverses**

1 Délibération travaux d'éclairage public abord de l'église

Madame le Maire rend compte du devis de 8570 euros pour le projet d'installation de 2 lampadaires avec ampoules à économie d'énergie et la participation du SEDI à hauteur de 80% afin d'améliorer l'éclairage public aux abords de l'église. Ceci permettrait donc de réduire le nombre de voitures fracturées, il resterait à la charge de la commune 1434 euros et le souhait de conserver une certaine unité par rapport aux lumières du centre du village.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 8 570 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 7 054 €

La participation aux frais du SEDI s'élève à : 82 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 1 434 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI,

Le Conseil, entendu cet exposé

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 8 570 €

Financements externes : 7 054 €

Participation prévisionnelle : 1 516 €

(frais SEDI + contribution aux investissements)

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :
- pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde) : 1434 €

2 Délibération suppression et création poste

Après un rappel de Madame le Maire pour la suppression du poste de M. Jean-Luc GIORDANO suite à son départ en retraite depuis début avril et la suppression du poste de Mme Catherine BELLIER qui prend fin pour la création du poste définitif de 28h par semaine qui sera ainsi publié au 1^{er} juillet et Mme Catherine BELLIER pourra ainsi être titulaire.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, et de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, en raison d'un départ à la retraite, entraînant de ce fait la suppression d'un poste non permanent créé pour assurer le remplacement du titulaire absent,

Madame le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

La suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, permanent à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2016,

Le tableau des emplois prendra en compte cette modification.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif principal de 1ère classe,

Grade : Echelle 6

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 64110.

Adopte à l'unanimité des membres présents.

3 Délibération création régie de recettes

Madame la Maire expose les difficultés et la nécessité pour la mairie à pouvoir encaisser des espèces et l'obligation d'avoir l'accord de la trésorerie. C'est pourquoi elle propose de créer une régie de recettes et précise qu'un courrier a été envoyé au trésorier pour en faire la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer une régie de recettes pour :

- l'encaissement des locations des salles communales
- l'encaissement des photocopies.

Donne tous pouvoirs à Madame le Maire, après avis conforme du comptable public assignataire, pour installer cette régie de recettes et nommer le régisseur et son suppléant.

4 Délibération convention de la téléphonie avec la CCTB

Rappel : La Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire dispose d'un service informatique composé de 2 agents, qui ont en charge le Système Informatique de la collectivité. Les statuts de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire mentionnent la fonction de support technique aux communes membres. Dans le cadre de ses missions et dans le but de réduire les dépenses fonctionnelles de télécommunications, le service informatique de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire a mis en place en 2009 un autocommutateur téléphonique privé, utilisant le protocole internet. En 2010, le déploiement de la téléphonie dite IP a été poursuivi à la mairie de Beaurepaire, laquelle est raccordée au même réseau local que la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire.

Au vue des économies réalisées, cette politique de raccordement au central téléphonique de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire des communes membres s'est poursuivie en 2014 dans les mairies de Jarcieu et Montseveroux, à la Commission locale de l'eau, au syndicat hydraulique de Bièvre Liers, à la maison des associations de la commune de Beaurepaire.

Ce processus de mutualisation de la ToIP doit s'inscrire dans une convention de mutualisation dont les termes doivent être adoptés en Conseil communautaire et laquelle fixera les conditions de gestion de la téléphonie sur IP dans les communes par le service informatique de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire.

Madame le Maire nous informe que les travaux ont été faits et le branchement financé pour 140 euros est en cours.

Il convient donc de délibérer sur l'adoption de cette convention et sa signature :

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- ADOPTE la convention de mutualisation portant sur la gestion de la téléphonie des communes par la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire,
- AUTORISE Madame Le Maire à signer ladite convention ci-annexée à la délibération.

5 Délibération rapport d'activité du SEDI

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2015 du Syndicat des Energies du Département de l'Isère a été présenté au Conseil Municipal

Vu le rapport soumis à sa présentation,

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport d'activité 2015 du Syndicat des Energies du Département de l'Isère.

6 Délibération travaux Chemin Barral pour le choix de l'entreprise

Après l'exposé de la commission voirie, M. Jean-Louis Delay propose 2 devis :

- l'entreprise BUFFIN qui s'élève à 20 000 € HT
- l'entreprise EIFFAGE qui s'élève à 20 007 € HT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Retient la proposition à l'unanimité de l'entreprise BUFFIN, présentée par Mme le Maire.
- Demande qu'un dossier concernant ces travaux soit préparé rapidement pour solliciter le Département en vue de l'attribution d'une subvention dans le cadre de la dotation territoriale.
- Charge Mme le Maire et M. le Trésorier chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

7 Délibération demande subvention au département pour travaux Chemin Simandre

Madame Le Maire,

Informe le Conseil Municipal que des travaux doivent être réalisés Chemin de Simandre pour des raisons de sécurité.

Fait part au Conseil du devis de l'entreprise BUFFIN qui s'élève à 52 105 € HT

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Retient la proposition à l'unanimité de l'entreprise BUFFIN, présentée par Mme le Maire.
- Demande qu'un dossier concernant ces travaux soit préparé rapidement pour solliciter le Département en vue de l'attribution d'une subvention dans le cadre de la dotation territoriale.
- Charge Mme le Maire et M. le Trésorier chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

8 Travaux voirie – bâtiments

Voirie :

Le chemin rural des Châtaigniers sera à reprendre sur 30 m par un ré-empierrement pour le remettre en état. Nous avons fait la demande de devis pour le Chemin Simandre, vu la conjoncture actuelle, nous pourrions obtenir des meilleurs tarifs.

Bâtiments :

L'immeuble de l'opac :

Pour la création d'une douche dans le local du cantonnier d'environ 50m², il faudra demander l'autorisation pour percer le mur et passer un tuyau d'évacuation d'environ 50 cm de diamètre.

Pour un éclairage public relatifs aux parcelles 122 et 123, et selon le plan du géomètre et un bail de 1992 (jusqu'en 2042) nous appartenent donc nous pouvons déposer des poteaux, de même que les marches et l'entretien des espaces verts nous incombe

- Les plans de bâtiments des salles socioculturelles : l'architecte a pris en compte les modifications demandées, soit le talus et le cheminement qui servira à la fois la salle des fêtes et au salles socioculturelles, la place de parking est obligatoire.

- Quel devenir pour le terrain de 5888 m² de la commune à coté de l'église ? Il faudrait réfléchir au devenir de la parcelle AI34 en sachant que l'on ne peut pas en faire un bâtiment public à cause de la proximité de la conduite de gaz à moins de 390m , quelle construction privée peut-on envisager ?

9 Comptes- rendus commissions communales et intercommunales

- La 2^e commission cantine :

Karine Braganti de la commission cantine soulève les différentes remarques relevées au cours de la dernière réunion, notamment le problème de gaspillage mais des quantités étudiées qui ne peuvent être réduites, comme pour les fruits qui pourraient être répartis, une sauce importante mais nécessaire pour des plats réchauffés pour éviter qu'ils ne soient secs et un plat de purée de pois chiches. Un rendez-vous est pris pour le mardi 3 mai à 14h 30 avec la commerciale et le directeur régional d'API afin de discuter des points à améliorer. A noter qu'une « animation crêpes » est prévue avec une animatrice.

- Commission environnement :

Karine Braganti rappelle aussi le « troc des plantes » qui aura lieu le 22 mai et la vente de plats à emporter (poulet basquaise préparé par Dominique Vours) de l'AADP.

Réfléchir à l'aménagement du rond point pour mettre en place un embellissement peu coûteux et sans entretien en peu de temps avec le moins de végétaux possible ou de type bulbes jonquilles et arbres à récupérer en forêt, et du minéral de type pierres et bois et plantes sèches. Un contact avec la mairie de Vienne M. Bouvier pour envisager une collaboration bénévole.

Le fleurissement de la commune devra aussi être réfléchi car le bénévole de l'AADP ne souhaite pas poursuivre sa collaboration, faut-il envisager une externalisation ?

Reste en outre le fauchage d'un coût de 8000 euros par an pour le syndicat. .

La commission envisage aussi la création d'une carte pour les agriculteurs en vente direct de leurs produits, un questionnaire est en cours de réalisation.

Commission vie associative :

Michèle Avallet rappelle que le groupe de gospel Candy Cannel sera présent les 5, 6, 7 et 8 mai pour offrir un concert en l'église de Primarette de 16h à 18h. Cela permettra aussi la découverte des produits de Madagascar.

Le samedi soir, il y aura une soirée dansante avec une buvette dont la recette sera pour les conscrits.

Dimanche matin à 10h45 aura lieu la cérémonie du 8 mai.

En outre, notre commune a été sélectionnée pour concourir aux trophées de la communication pour les villages de - de 5000 habitants avec une participation aux frais d'inscription de 189 euros mais cela semble trop onéreux.

Commissions intercommunales :

La commission intercommunale environnement rappelle le problème des déchets verts et le coût de 60 euros la tonne. Comment diminuer ces volumes ? La tonte et la taille des arbres peuvent-ils être moins fréquents ?

Commission syndicat de voirie :

Une baisse de 0,67 à 0,55 le litre d'émulsion est à noter : soit 700 euros d'économie suite à l'amélioration des routes.

Le conseil municipal est invité à la visite d'une centrale nucléaire à Saint Maurice l'exil pour octobre par ERDF, les intéressés doivent se faire connaître auprès de madame le Maire.

10 Urbanisme

Permis de construire :

- déposé le 31 mars 2016 par M. Lantheaume Jean-Christophe pour un bâtiment agricole.
- déposé le 31 mars 2016 par la commune de Primarette pour l'aménagement et extension de locaux communaux.

Déclarations préalables :

- déposée le 23 avril 2016 par M. Vallin Guillaume pour 2 ouvertures (fenêtres).
- déposée le 25 avril 2016 par M. Maes Roger pour un ravalement de façade.

11 Courriers reçus

- le SEDI pour le compteur Linky
- BBS syndicat mixte
- nature vivante
- M. Pascal Blain qui se plaint de la route départementale pas assez large et où les camions ne peuvent se croiser, il faudra donc prévoir de refaire cette route et l'élargir.
- un mail du stand de tir de Pisieu au domaine de la verrerie, il aurait l'accord de la sous-préfecture car il répond aux normes requises sur les décibels et la zone de 200m mais un collectif se serait monté contre.

12 Questions diverses

L'association de chasse a fait un don de 100 euros pour les TAP. Après discussion, le conseil propose d'en faire don au CCAS. Un courrier sera envoyé à l'ACCA pour les informer.

Un troc de livres serait en réflexion une fois par mois qui permettrait un don divers de livres.

Le 19 mars a eu lieu la cérémonie commémorative pour la fin de la guerre d'Algérie.

La préfecture demande le pavoisement des édifices le dimanche 29 mai pour le centenaire de Verdun.

Le Conseil Communautaire a eu lieu à Primarette et il a été discuté de la mise en place du financement du cabinet médical, de la charte petite enfance en cours de rédaction, de l'appel à projet de la culture, pour les associations dont les dons de 600 euros à Ripatons et Bartifelles et de 1200 euros au comité des fêtes. Puis ils ont discuté des chèques cadeaux des commerçants.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 23h15

Le prochain conseil aura lieu le
Jeudi 26 mai 2016 à 20h30